



Procès-verbal

Séance régulière du conseil d'établissement (CÉ) de l'école secondaire du Plateau
tenue le **lundi 13 janvier 2025 à 18 h 30** à la bibliothèque de l'école

Présences :

Parents

- Isabelle Bolduc
- Manon Gagné (s)
- Mélissa Guay
- Isabelle Lavallée (s)
- Brigitte Lavoie
- Lucie Maltais
- Amélie Métayer
- Marisol Michaud
- Isabelle Tremblay
- Mireille Savard

Représentants des élèves

- Amélia Martin
- Raphael Lapointe

Personnel professionnel

- Isabelle Tremblay
- Chloé Girard (s)

Personnel de soutien

- Samuel Guay
- Vanessa Tremblay (s)

Enseignants

- Stéphane Côté
- Julie Dion
- Marie Roy
- Karine Simard (s)
- Frédérique Tremblay
- Gabriel Turcotte
- Esther Villeneuve

Représentante de la communauté

- Aïda Dina St-Laurent

Assistants à la rencontre

- Élise Croteau, directrice
- Marianne Tremblay, gest. admin.
- Vanessa Tremblay, secrétaire

(s) : Substitut

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

L'ouverture de la séance est faite par madame Isabelle Bolduc à 18 h 32.
Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que madame Élise Croteau a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 13 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué par courrier électronique aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Lavoie, et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour avec les points suivants reportés à la prochaine séance du conseil :

CÉ 24-25-038

- **Point 4** : adoption du procès-verbal du 26 novembre 2024 ;
- **Point 5** : suivis au procès-verbal du 26 novembre 2024 ;
- **Point 6** : représentants des élèves ;
- **Point 7** : contenu obligatoire en sexualité 2024-2025 ;
- **Point 9.2.1** : sondage d'appréciation des journées en tenue civile.

L'unique point abordé lors de cette séance est la grille-matières 2025-2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. Période de questions du public

Près de 100 personnes se sont réunies pour participer à la période de questions. Au début de cette période, Madame Isabelle Bolduc, présidente, annonce que les prises de parole se feront à tour de rôle. Elle précise qu'il est essentiel que chaque intervenant mentionne son prénom, son nom, le groupe qu'il représente, ou, le cas échéant, le nom de son enfant.

La séance de questions sera animée par Madame Michèle Moreau, avocate et directrice des services de communication. Les questions seront d'abord adressées à la présidente (CÉ), puis redirigées vers Madame Croteau si nécessaire.

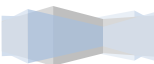
La période de questions débute, et de nombreuses interventions soulignent l'importance des concentrations sportives pour chacun. Des références sont faites au PEVR (Plan d'Engagement vers la Réussite) ainsi qu'à la motivation des élèves. Un membre du public présente une pétition signée par environ 1000 personnes, en faveur du maintien des concentrations sportives dans un profil de mathématiques et sciences enrichi pour les élèves de 4e et 5e secondaire. À ces interventions s'ajoutent plusieurs témoignages soulignant l'importance du sport, ainsi que le sentiment d'appartenance et l'incompréhension face à la situation.

Les questions suivantes ont été posées par des membres du public présents :

Q : Est-ce que parmi les scénarios discutés, 2 blocs de concentrations sportives par cycle de 9 jours ont été envisagés ?

R : Ce scénario a été envisagé, mais il ne permet pas de résoudre les différents enjeux auxquels nous faisons face actuellement.

Q : Quelles sont les raisons menant à cette décision ?



R : Les raisons seront présentées lors de la présentation qui suivra la période de questions. Cependant, pour garantir la qualité des services, réduire les problématiques administratives et éviter les dépassements d'élèves, nous considérons que cette proposition est la plus bénéfique pour tous.

Q : Sur quelles démarches et études se base le comité de direction ?

R : Il ne s'agit pas d'un comité composé seulement de direction, mais d'un comité conventionné, incluant des membres du personnel. Les élèves participeront à une concentration sportive jusqu'en 3e secondaire. Pour les élèves de 4e et 5e secondaire avec un profil de mathématiques et sciences enrichi se verront offrir des activités parascolaires et interscolaires qui répondent à leurs besoins en sport.

Des éléments de réponses seront transmis directement au membre du public concerné.

Q : Pensez-vous qu'il y aura plus de décrochage scolaire ?

R : Il est impossible de prédire ou de répondre à cette question. (Madame Bolduc, présidente, ajoute que, selon elle, les concentrations sportives représentent une bonne motivation pour les élèves).

Q : Pourquoi ne pas avoir impliqué d'élèves dans les réflexions ?

R : Le processus est conventionné et des encadrements légaux doivent être respectés.

Q : Avez-vous réellement à cœur la réussite des élèves ?

R : Toutes les décisions sont prises dans l'intérêt des élèves et dans le but de favoriser leur réussite.

Q : Serait-il possible d'appliquer des seuils minimaux afin de restreindre le nombre d'élèves ?

R : Il n'est pas possible d'imposer des seuils minimaux, mais il est possible d'en recommander.

Q : Y a-t-il d'autres propositions qui permettraient aux élèves de choisir ?

R : La proposition déposée lors de la séance de ce soir est la seule pour l'instant.

Q : Comment l'école fera pour atteindre l'objectif ministériel d'élèves inscrits à des PPP (objectif de 45 à 75 %) ?

R : Cet objectif est atteint à environ 85% pour l'ESDP, intervient madame Moreau.



Plusieurs autres interrogations et questions similaires sont soulevées par les membres du public. La période de questions dure environ 45 minutes, incluant 15 minutes supplémentaires accordées.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2024

Ce point est reporté.

5. Suivis au procès-verbal du 26 novembre 2024

5.1. Absentéisme

Ce point est reporté.

5.2. Facture scolaire

Ce point est reporté.

5.3. Journées d'activités hivernales

Ce point est reporté.

6. Représentants des élèves

6.1. Journée de la Saint-Valentin le 14 février 2025

Ce point est reporté.

6.2. Le Triathlon scolaire de la Virée Nordique le 26 février 2025

Ce point est reporté.

7. Contenu obligatoire en sexualité 2024-2025 (approbation)

Ce point est reporté.

8. Grille-matières 2025-2026 (approbation)

CÉ 24-25-039

Madame Croteau expose les prémisses de départ des travaux (encadrement ministériel des projets pédagogiques particuliers, situation des dépassements en août 2024 et constats de l'organisation scolaire). Les différents enjeux sont élaborés et expliqués.

En ajout, il est démontré que le nombre et les types de concentration peuvent jouer sur la confection de l'horaire, à tout ça s'ajoute les parcours différents à prendre également en considération.

Proposition de la grille-matières 2025-2026

La proposition de la grille-matières 2025-2026 est divisée en deux volets :



1. Fin de l'obtention du premier choix de concentration ;
2. Ajout de nouvelles concentrations (plein air et sciences 2e cycle).

Justification des ajouts :

(Plein air)

- En 2024-2025, 30 places manquaient pour éviter les dépassements ;
- Cette concentration ne crée pas de pression supplémentaire sur les plateaux sportifs ;
- Elle offre des activités plus généralistes pour les élèves.

(Sciences)

- Réduction du nombre de parcours possibles et des diagonales différentes en concentration ;
- Plus de flexibilité pour les doubleurs et au niveau des codes de difficultés ;
- Diminution de la pression en éducation physique (nombre de périodes et surveillance du midi) ;
- Diminution de la pression au niveau des transports en concentration ;
- Ça permet aux élèves de faire un choix plus éclairé, en vue du collégial, notamment en sciences ;
- Ça permet de préparer l'élève à faire des choix ;
- Diminution de la pression dans le champ mathématique/sciences en coupant quelques périodes de STE (4) et CHI/PHY (6) ;
- Régulation du régime pédagogique (CCQ4, STE, PHY, CHIMIE) ;
- Flexibilité dans l'offre de changement de parcours ;
- Permet d'éviter certains dépassements et ainsi offrir une meilleure qualité de service.

Avantages clés de la proposition :

1. Réussite éducative :
 - Régulation du régime pédagogique (CCQ, STE, PHY, CHIMIE) ;
 - Rétablissement de 50 heures en sciences ;
 - Préparer l'élève à faire des choix, notamment en vue du collégial.
2. Services à l'élève :
 - Plus de flexibilité pour les doubleurs ;
 - Plus de flexibilité au niveau des codes de difficultés ;



- Plus de flexibilité pour des changements de parcours en cours d'année ;
 - Groupes plus équilibrés respectant le ratio prévu.
3. Organisation scolaire :
- Diminution du nombre de parcours et de diagonales possibles ;
 - Diminution de la pression en éducation physique (nombre de périodes et surveillance du midi) ;
 - Réduction des risques de dépassement.

CONSIDÉRANT l'article 89 de la L.I.P. qui stipule que la proposition de la grille-matières est élaborée avec la participation des enseignants et de certains membres du personnel de soutien et professionnel ;

CONSIDÉRANT que l'équipe enseignante a été consultée lors de la rencontre collective du 10 décembre 2024 et qu'une majorité (75%) du personnel est en faveur à cette proposition ;

IL EST PROPOSÉ de demander, par vote à main levée, si les membres (CÉ) sont prêts à voter.

Pour : 14

Contre : 4

CONSIDÉRANT que la majorité des membres est disposée à procéder à un vote concernant l'approbation de la grille-matières 2025-2026, le processus de vote peut maintenant débuter. Chaque membre recevra un bulletin de vote pour indiquer son choix en cochant la case appropriée, soit pour, soit contre la proposition. Mesdames Michèle Moreau et Vanessa Tremblay agiront en tant que scrutatrices. Voici les résultats du vote :

Pour : 9

Contre : 8

Abstention : 1

De ce fait, la grille-matières 2025-2026 est **APPROUVÉE** telle que présentée.

9. Sujets d'information

9.1. Présidence



Madame Isabelle Bolduc prend la parole et s'adresse à l'assemblée. Elle lit une lettre annonçant sa démission immédiate du conseil d'établissement en raison d'un conflit de valeurs.

9.2. Direction

9.2.1 Sondage d'appréciation des journées en tenue civile

Ce point est reporté.

9.3. Comité de parents

Aucun point.

9.4. Personnel enseignant

Aucun point.

9.5. Comité EHDA

Aucun point.

9.6. Personnel de soutien

Aucun point.

9.7. Personnel professionnel

Aucun point.

10. Sujet divers

Aucun sujet divers.

11. Levée de la séance

CÉ 24-25-40

Tous les sujets ayant été traités, il est proposé par madame Élise Croteau et résolu :

QUE la séance soit levée à 20 h 15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Madame Lucie Maltais
Présidente par Intérim

Madame Élise Croteau
Directrice

